

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 avril 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau



Délibération n° 09-02 du 18 avril 2019

MARCHÉ DE FOURNITURE DE DISPOSITIFS MÉDICAUX CONSOMMABLES – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis n°0074 du 27 mars 2016 relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques,

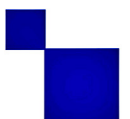
Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif au marché à bons de commandes de fournitures de dispositifs médicaux consommables pour les besoins des services départementaux dans le cadre de leurs missions, d'une durée totale de 4 ans, divisé en 4 lots avec les montants suivants :

- Lot 1 - Dispositifs médicaux stériles à usage unique, dispositifs non stériles à usage unique
Minimum : 150 000 € HT / 180 000 € TTC,
Maximum : 600 000 € HT / 720 000 € TTC ;
- Lot 2 - Dispositifs de formation sécurité et d'apprentissage des gestes d'urgence
Minimum : 10 000 € HT / 12 000 € TTC,
Maximum : 40 000 € HT / 48 000 € TTC ;
- Lot 3 - Dispositifs intra-utérins (DIU)
Minimum : 17 000 € HT / 20 400 € TTC,
Maximum : 68 000 € HT / 81 600 € TTC ;



- Lot 4 - Tests de grossesse.

Minimum : 17 000 € HT / 20 400 € TTC,

Maximum : 68 000 € HT / 81 600 € TTC ;

- AUTORISE le lancement de la consultation par voie d'appel d'offres conformément aux dispositions des articles 25 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département le marché correspondant après décision de la commission d'appel d'offres du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190418-2019_04_18_027-DE